



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2025

N° 2025 - 74

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à M. GROSJEAN Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, M. CARETTE Christian

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/08/2025

OBJET : Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) – Renouvellement du réseau d'Eau potable – AEP place Petit marché – Phase 2

Date d'affichage
03/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

Monsieur le Maire représente aux membres de l'Assemblée délibérante, le projet de renouvellement du réseau d'eau potable AEP de la place du Petit Marché

Monsieur le Maire explique que la commune peut bénéficier de plusieurs subventions d'investissement pour l'ensemble des dépenses liées à ces travaux qui s'élèvent à 364 084.84 €HT aux regards des coûts d'études, de maîtrise d'œuvre, d'Assistance à maîtrise d'ouvrage et de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire cite l'aide DETR 2025, déposée avant le 18 janvier 2025 et attribuée à hauteur de 95 360€ par les services de l'Etat, et la présente demande auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les montants d'aide AESN sont estimés à 30% et se répartissent selon le plan de financement suivant :

Subvention État DETR 2025 : 95 361€ (24.65%)

Agence de l'Eau : 109 225.45€ € (30%)

Charge communale 159 498.39€HT (45.35%)

TVA : 72 816.97€

Charge communale TTC : 232 315.36 € TTC

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le renouvellement du réseau d'Eau potable – AEP place Petit marché – Phase 2.
- **SOLLICITE** l'aide de l'AESN selon le plan de financement ci-dessus.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

